



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2008-1204 - CATAMARAN
Dossier lié n° 2008-1028

Maisons-Alfort, le 31 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
CATAMARAN**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation CATAMARAN, détenue par INVENTUS, PRODUTOS QUIMICOS LDA.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 9800038 de la préparation CATAMARAN est en cours de validité ;

Considérant la fourniture des attestations d'acceptation de transfert de BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA et LOGOFIT PRODUTOS QUIMICOS ;

Considérant l'avis favorable de l'Afssa n° 2008-1028 du 14 octobre 2008 sur la demande de transfert de la préparation CATAMARAN ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation CATAMARAN, présentée par BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA.

La Directrice générale adjointe

Valérie BADUEL